



Mise à jour n° 73 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2010 01 30

11<sup>e</sup> mise à jour du *Tome III – Ouvrages d'art*

### Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour	Janvier 2009	Répertoire des mises à jour	Octobre 2009
Faux titre et Dépôt légal		Faux titre et Dépôt légal	
Modification et information	Oct. 2008	Modification et information	Déc. 2009
Table des matières i et ii		Table des matières i et ii	
Notes générales 7 et 8		Notes générales 7 et 8	
Languette et les couvertures		Languette et les couvertures	

### Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	Table des matières i à iv	2009 01 30	Table des matières i à v	2010 01 30	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2008 01 30	1 et 2	2010 01 30	Actualisation des références. Amélioration du texte.
	9 à 16	2008 01 30 2009 01 30	9 à 16	2010 01 30	Figures 2.1–4 à 2.1–10 : remplacement, près de la semelle, de « Granulat calibre 100-200 » par « Pierres de calibre 100-200 ». Section 2.1.4A : lien avec le <i>Tome I</i> , chapitre 16 concernant la largeur sur un pont existant. Tableau 2.1–3 : actualisation des classes de routes.
	23 à 26	2008 01 30 2009 01 30	23 à 26	2008 01 30 2009 01 30 2010 01 30	Tableau 2.8–1 : ajout des bétons de type : <ul style="list-style-type: none"> <li>• V-DC, le type V sans affaissement;</li> <li>• V-S, le type V superplastifié;</li> <li>• XIV-C, un autoplaçant de construction;</li> <li>• XV, un béton antilessivage.</li> </ul>
	31 à 44	2008 01 30 2009 01 30	31 à 46	2009 01 30 2010 01 30	Section 2.8.1.2 : modification de la longueur des bords de galvanisation. Figure 2.8–4 : ajout du périmètre des poutres de type NEBT.

Mise à jour n° 73 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2010 01 30

**11<sup>e</sup> mise à jour du Tome III – Ouvrages d'art**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	DN 001 à DN 016	2008 01 30 2009 01 30	DN 001 à DN 016	2008 01 30 2010 01 30	<p>Section 2.10.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pour les ponts acier-bois, précision selon laquelle l'acier de charpente doit être recouvert d'un revêtement de protection anticorrosion;</li> <li>rectification du type d'acier des pièces principales : « AT » et non « A ».</li> </ul> <p>Section 2.10.2.1 : précision sur l'utilisation des aciers résistant à la corrosion atmosphérique dans les milieux marins ou constamment humides.</p> <p>Section 2.10.2.2 D : limitation de l'utilisation de la métallisation suivie de l'application de peinture.</p> <p>Section 2.16 : encadrement de l'utilisation des ouvrages renforcés de fibres.</p> <p>Section 2.17.4.2 : introduction, dans les normes, de la glissière fixable en béton pour chantier.</p> <p>DN 001 à 005 et 008 à 010 : ajout d'un chanfrein du côté intérieur des larmiers.</p> <p>DN 001 à 013 : modification de la nomenclature des barres d'armature.</p> <p>DN 012 à 014 : précision sur les membranes autocollantes pour joints.</p> <p>DN 015 : correction linguistique (pierres de calibre).</p>
	–	–	DN 017 à DN 021	2010 01 30	<p>Ajout des dessins de la glissière fixable en béton pour chantier.</p>
4	Table des matières i à iii  1 à 16	2009 01 30  2006 01 30 2007 01 30 2008 01 30 2009 01 30	Table des matières i à iii  1 à 16	2010 01 30  2006 01 30 2010 01 30	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Figure 4.3–1 : précision sur les hanches, le remblayage et la partie du coussin de support non densifiée.</p> <p>Section 4.5 : pour les entrées privées, précision du diamètre et de la durée de vie (50 ans).</p>



Mise à jour n° 73 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2010 01 30

11<sup>e</sup> mise à jour du *Tome III – Ouvrages d'art*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	DN 001 à DN 010	2009 01 30	DN 001 à DN 010	2010 01 30	Tableau 4.5–1 et les sections correspondantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• actualisation de caractéristiques des tuyaux et ponceaux;</li> <li>• ajout des tuyaux et ponceaux en tôle forte;</li> <li>• retrait des tuyaux avec galvanisation double zinc.</li> </ul> Section 4.5.1 et section 4.6.2.2 : précision sur la largeur du mur parafeuilles ainsi que son emplacement.
	DN 013 à DN 016	2009 01 30	DN 013 à DN 016	2010 01 30	DN 001 à 007 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• précision ou remplacement de « remblayage » par « recouvrement de protection »;</li> <li>• amélioration graphique.</li> </ul> DN 002 : exigence d'un recouvrement de protection en MG 20 ou CG 14. DN 005 et DN 007 : modification du titre.
5	Table des matières i à iii	2009 01 30	Table des matières i à iii	2010 01 30	Actualisation de la table des matières.
	DN 005 et DN 006	2009 01 30	DN 005 et DN 006	2009 01 30 2010 01 30	DN 006 : modification de la nomenclature des barres d'armature.
6	Table des matières i à iii	2009 01 30	Table des matières i à iii	2010 01 30	Actualisation de la table des matières.
	7 à 10	2008 01 30 2009 01 30	7 à 10	2009 01 30 2010 01 30	Tableau 6.5–1 : retrait des potences et leurs caractéristiques. Figure 6.5–1 : transformation en complément à la norme des délimitations des zones de surcharge de vent.
	19 à 22	2007 01 30 2008 01 30	19 à 22	2007 01 30 2010 01 30	Section 6.7 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• retrait du marquage des structures;</li> <li>• restructuration mineure de la section (ajouts de tableaux).</li> </ul> Tableau 6.7–1 : clarification de l'information devant être inscrite sur la plaque signalétique.

